

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 189

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Lançon-Provence
Réhabilitation et mise en sécurité de l'église paroissiale Saint Cyr/Sainte Julitte
Aide Exceptionnelle à l'Investissement - Année 2016

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
1.39.52**

PRESENTATION

J'ai été saisie d'une demande de subvention départementale exceptionnelle formulée par la commune de Lançon-Provence concernant la réhabilitation et la mise en sécurité de l'église paroissiale Saint Cyr/Sainte Julitte.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

L'église Saint Cyr/Sainte Julitte a été construite au 14ème siècle.

Faute d'entretien suffisant depuis de nombreuses décennies notamment au niveau des toitures, la structure de l'édifice présente aujourd'hui des désordres importants mettant en danger la pérennité du bâtiment et la sécurité des pratiquants. La commune a donc pris la décision de fermer l'église à compter du 5 septembre 2015.

Les pathologies constatées concernent, pour l'essentiel, des traces d'infiltration d'eau en plusieurs endroits du soubassement, des fissures profondes sur certains murs, une instabilité de la voute et des arcs-boutants et une fragilité de la charpente avec ses nombreuses tuiles endommagées ou cassées.

D'autre part, les parois intérieures et les décors connaissent un état de vétusté avancé.

Compte tenu de ces éléments, une première tranche de travaux doit être réalisée rapidement. Elle a été évaluée à 800.000 € HT et elle englobe les investigations complémentaires qu'un cabinet d'architecture spécialisé en monuments historiques doit effectuer préalablement à l'ensemble de ces travaux.

La commune ne bénéficiant d'aucune aide financière pour ce projet, le montant total de la subvention départementale pourrait s'élever à 480.000 € sur une dépense subventionnable globale de 800.000 € HT, conformément au détail joint en annexe.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Lançon-Provence, à titre exceptionnel, une subvention de 480.000 € sur une dépense subventionnable globale de 800.000 € HT, pour la réhabilitation et la mise en sécurité de l'église paroissiale Saint Cyr/Sainte Julitte, conformément au détail joint en annexe,
- m'autoriser à signer avec la commune de Lançon-Provence, la convention de partenariat définissant les modalités de la participation financière du département, selon le modèle-type prévu à cet effet.

En cas de décision favorable de votre part, je vous propose :

- d'engager cette dépense au chapitre 204 du budget départemental, sur l'autorisation de programme 2016-26005A dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations, comme indiqué ci-dessous, sous réserve du vote de la DM2.

| | | Montant De l'AP En M52 | Total affecté à ce jour en M52 | Montant de la nouvelle affectation |
|--|---------------|------------------------------|--------------------------------------|--|
| AP | 2016 – 26005A | 10 000 000 € | 3 373 162 € | 480 000 € |
| OPERATION Détail nouvelle affectation - IB | 201626005 | | | |
| | 204.71.204141 | 2 000 000 € | 0 € | |
| | 204.71.204142 | 8 000 000 € | 3 373 162 € | 480 000 € |
| Dernière Commission Permanente ayant voté une affectation concernant cette autorisation de programme : 09/09/2016, rapports n°102, 103 et 104. | | | | |

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL